

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT INDRE ET LOIRE
 COMMUNE DE LOUANS

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2024

Référence
2024_0041

Objet de la délibération
VII - Tarif repas cantine

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
17/09/2024

Date d'affichage
17/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2024 et le 24 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame AVRIL Anaïs, Maire.

Présents : Mme AVRIL Anaïs, Maire, Mme GOUGET Micheline, M. VAH Jean-François, M. FOUSSIER Fabien, M. CLISSON Frédéric, M. BARON Benoist, M. AUBERT Thomas, Mme BERMELL Charlène, M. DAVEAU Dimitri, M. GAUTIER Sébastien, M. JULLIEN Gérald, Mme LEMAIRE Virginie-Anne, Mme MIZZI Maëlanne

Absents ayant donné procuration : Mme FINOT Hélène à M. DAVEAU Dimitri, Mme POTESTA Magali à M. GAUTIER Sébastien

A été nommé secrétaire : M. JULLIEN Gérald

VII – Tarif repas cantine

Par mail en date du 20 août 2024, Restoria nous prévient d'une révision de prix annuelle avec déclenchement immédiat dès lors que le seuil de 2% est atteint, indexée sur l'évolution des indices, soit une hausse de nos tarifs repas de **0,982 %** applicable à compter du 1^{er} septembre 2024.

Madame le Maire propose de répercuter l'augmentation à partir du 1^{er} octobre 2024 sur les prix des repas enfant et adulte :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
 Le :

Et

Publication ou notification du :

									PROPOSITION		
		du 01/01/23 au 07/07/23		du 04/09/2023 au 31/01/2024		du 01/02/2024 au 31/08/2024		Vote du CM en juin pour le 01/09/2024		Augmentation au 01/09/2024	
Achat		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Maternelle		3.274	3.454	3.297	3.48	3.384	3.57			3.417	3.66
Elémentaire		3.274	3.454	3.471	3.66	3.563	3.76			3.599	3.80

Adulte	4.094	4.319	4.337	4.58	4.453	4.70			4.496	4.74
<i>Pain</i>	<i>0.185</i>	<i>0.195</i>	<i>0.180</i>	0.190	<i>0.185</i>	0.195			<i>0.187</i>	0.197
Revente Proposition										
Enfant		4.25		4.37		4.37		4.47		4.55
Adulte		6.31		6.57		6.57		6.67		6.75

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, **ACCEPTÉ** les nouveaux tarifs, à compter du 1^{er} octobre 2024, soit

- 4.55 € repas enfant
- 6,75 € repas adulte

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/09/2024

Le Maire,
Anaïs AVRIL

